

***COMMUNE DE CHASSAL - MOLINGES***

***COMPTE RENDU***

***RÉUNION ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2022***

***SALLE DE LA MAIRIE DE MOLINGES***

----------------------

**La réunion du Conseil municipal se déroule à huis clos dans la salle du conseil de la Mairie de Molinges.**

***PRESENTS*** : DEMARCHI JF - BARONI JJ - EYSSAUTIER C. - MORA C. - DUIVON M. - VIALARD E. - BOURGEAT G - CORNU D - DELACROIX JL - CHAPOTOT PH

Mmes MEYNIER CL - BERLUCCHI A. - LAHU N - ROUSSIER S - BESSE M

Absente : Mme GUYENOT

**Excusées :** Mmes BEGUET V - LEBOSSÉ S - PORCHEREL M

**Pouvoirs** de Mme BEGUET V à M. DELACROIX JL – Mme LEBOSSÉ S à M. CHAPOTOT PH –

Mme PORCHEREL M à M. DEMARCHI JF

**Secrétaire de séance** : Gérard BOURGEAT

La convocation pour la séance 17 Janvier 2022 a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de Chassal et de Molinges en date du 11 Janvier 2022.

Ouverture de la séance à 19 H 15

Le Maire fait l’appel des membres du conseil.

Absents : Mmes GUYENOT - BEGUET V - LEBOSSÉ S - PORCHEREL M

Et annonce les pouvoirs

**POUVOIRS de M**me BEGUET V à M. DELACROIX JL – Mme LEBOSSÉ S à M. CHAPOTOT PH –

Mme PORCHEREL M à M. DEMARCHI JF

Monsieur le Maire présente ses vœux de santé, de réussite, de concrétisation de leurs projets à l’ensemble du conseil municipal ainsi qu’à leurs familles.

Pour la commune, on continue de travailler dans le même esprit qu’on a initié ensemble.

Les vœux du Maire ont été adressés par mail, et une vidéo est en préparation pour le site de la commune

Le Maire demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de la séance, M. Gérard BOURGEAT est candidat. Aucun autre membre n'étant candidat, le maire valide cette candidature.

Monsieur le maire demande aux conseillers s’ils ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion du 13 Décembre et s’ils ont des remarques à faire – Aucune remarque

Le conseil municipal, par 15 voix pour + 3 pouvoirs, vote les termes du procès-verbal du précédent conseil municipal.

**1 – PROGRAMME ONF 2022**

L’ONF nous présente un devis concernant les travaux à prévoir pour l’année 2022

* Travaux de maintenance – Entretien de parcelles – débroussaillage pour un montant de

2 190.94 € HT

* Travaux sylvicoles -Mise en place de plants à racines et protection contre le gibier pour un montant de 1 246.80 € HT

Soit un total de 3 437.74 € HT – **3 781.51 € TTC**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité des membres présents vote pour la programmation de ces travaux en forêt communale. Cette somme sera inscrite au BP 2022.

**Destination des coupes de l’année 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l’unanimité des membres présents + 3 pouvoirs,

* Approuve l’état d’assiettes des coupes 2022 et demande à l’ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.
* Autorise le Maire à signer tout document afférent.

**Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes.**

Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

En vente de gré à gré par soumission

**RESINEUX – Parcelles 4 et 6 – en bloc et sur pied**

* Autorise le Maire à signer tout document afférent.

**Vente simple de gré à gré**

**Chablis**

* Décide de vendre les chablis de l’exercice sous la forme suivante : décision à prendre au moment du martelage
* Autorise le Maire à signer tout document afférent.

**Produits de faible valeur**

* Décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l’ONF en vigueur, les produits de faible valeur
* Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de ventes
* Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Notre agent ONF nous signale un problème d’accès sur Chassal pour débarder des bois.  
Cette desserte communale est utilisée par un particulier pour l’accès à sa maison.

Monsieur le Maire propose de revoir la règlementation sur les dessertes, chemins forestiers.

Soumettre à autorisation pour le débardage – réfection en cas de dégradations – règlementer la vitesse et le tonnage des véhicules –

**2 – CONTRAT D’APPRENTISSAGE –**

**Déclaration de règlementation aux travaux dits « réglementés »**

Sur le contrat d’apprentissage signé entre la commune de Chassal-Molinges et Monsieur VERPILLAT Kévin, on doit apporter une précision pour autoriser le travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers. Cette mesure s’applique aux jeunes âgées de 15 à 18 ans en formation professionnelle. Une délibération est nécessaire à cet état de fait, et doit être transmise au Centre de Gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité des membres présents + 3 pouvoirs, autorise le Maire à apporter cette précision sur le contrat d’apprentissage de Kévin VERPILLAT.

**3 - OUVERTURE DE CREDITS D’INVESTISSEMENT POUR 2022**

Afin de pouvoir mandater certaines dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2022, il convient d’ouvrir des crédits d’investissement dans la limite du quart des investissements de l’année précédente.

Budget communal – M14

1 034 232 € \* ¼ = 258 558.00 €

Budget Eau et Assainissement – M49

201 959 \* ¼ = 50 489.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents + 3 pouvoirs, approuve ces écritures comptables.

**4 – DESAFFILIATION DE L’AGGLOMERATION DU GRAND DOLE AU C.D.G. DU JURA**

Le CDG 39 a été informé par le Président de la CAGD qu’à compter du 1er janvier 2023 les effectifs de la CAGD dépasseront le seuil d’affiliation obligatoire au CDG 39 (350 agents) et sollicite la désaffiliation de la CAGD du CDG 39.

Les collectivités de moins de 350 agents sont obligatoirement affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

Conformément à la loi, la demande de la CAGD est portée à la connaissance de l’ensemble des collectivités et établissements publics affiliés au centre de gestion. Il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou pour les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés. »

Ce droit d’opposition doit être mis en œuvre dans un délai de deux mois à compter de la réalisation de la présente information.

Il est demandé à l’assemblée délibérante de se prononcer sur la demande de désaffiliation de la CACD.

Sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

* Par 15 voix pour et 3 pouvoirs, de ne pas s’opposer à la désaffiliation de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Jura à compter du 1er janvier 2023.

**5 – CHAUFFERIE BIOMASSE A CHASSAL**

En étude actuellement

Rénovation de la salle polyvalente : 271 824 € TTC

Installation d’une chaufferie biomasse : 141 144 € TTC

Reprise du bâtiment logement, mairie, pour mise aux normes : 77 700 € HT – 93 240 € TTC

Reprise du bâtiment école : 134 800 € HT - 161 760 € TTC

Compte rendu du diagnostic thermique :

L'étude de faisabilité́ menée par le bureau d'Études CSI a permis de :

* Déterminer la faisabilité́ technique de la mise en place d'une chaufferie bois pour l'alimentation des bâtiments considérés
* D'estimer les besoins de l'installation
* D'estimer l'ensemble des couts inhérents à cette installation.

Sans aide financière, le projet bois présente un cout équivalent à l’installation fioul sur une durée de vie des équipements d’environ 20 ans. L’installation est cependant plus chère à l’investissement pour la commune et le temps de retour est élevé́ notamment à cause des faibles consommations et des couts actuels de l’énergie fossile et du granulé de bois. Le projet présente cependant d’autres attraits :

* + Il participe au développement de l'économie locale, (une grande partie de la dépense globale d’énergie actuelle est réinjectée dans l’économie locale)
  + Il est un choix d’avenir pour réduire son exposition à la variation du prix des énergies fossiles
  + Il présente un intérêt environnemental en évitant le rejet de plus de 26 tonnes de CO2 par an par rapport aux installations existantes.

Néanmoins en s’inscrivant dans le « Plan Bois Énergie et développement local » porté par la Région Bourogne Franche Comté, ce projet peut bénéficier d’aides financières lui assurant une viabilité́ certaine par rapport aux investissements nécessaires à la mise en conformité́ et à la modernisation de la chaufferie fioul actuelle. Avec les aides, investir dans la construction d’une chaufferie bois devient plus rentable pour la commune que de rénover et de mettre en conformité́ la chaufferie fioul existante.

Le cabinet d’étude fait le constat que la chaufferie bois ne passait pas dans les escaliers actuels et qu’il fallait trouver un autre lieu pour installer la chaufferie. Il a proposé de l’installer dans le garage de la salle polyvalente.

Ce constat nous fait dire que nous pouvons déconnecter la salle polyvalente du réseau chaleur, car ce bâtiment sera chauffé occasionnellement, et que ça ne compromet pas le programme EFFILOGIS.

Reste qu’il faut avant de localiser la nouvelle chaufferie, s’interroger sur le devenir du bâtiment. Nécessairement, nous ne pouvons pas garder 2 bâtiments Mairie, il faut faire un choix….

Monsieur le Maire propose de sursoir à l’aménagement de la chaufferie en attendant de redéfinir nos besoins, qui passerai par l’étude d’une réhabilitation complète de ce bâtiment très administratif. Auquel cas il faut redéfinir un programme avec le SIDEC avec plusieurs options :

Tout sur le site de Chassal : Mairie, secrétariat, archives.

Un mixte : Secrétariat, archives à Molinges, salle du conseil, salle des mariages à Chassal

Ou autre proposition.

**6 – POINT COVID**

La conférence sanitaire de cette semaine a relayé sans surprise une situation sanitaire dégradée. Le taux d’incidence pour la population générale est de 2300 dans le département du Jura. Ce qui signifie que 6000 jurassiens contractent le virus chaque semaine. Pour les 19 – 35 ans le taux d’incidence s’établit aujourd’hui à 5000 et pour les moins de 18 ans nous sommes à 3500. Les schémas classiques de diffusion sont essentiellement constatés des jeunes vers les parents au sein de la cellule familiale.

La pression sur le système de test est forte. Un renforcement sur les centres de test est prévu dès la semaine prochaine.

La vaccination se poursuit avec une baisse globale de la demande pour les adultes et une augmentation pour les jeunes.

À l’hôpital, la situation est mauvaise et une pression sur les hospitalisations conventionnelles se doit d’être relevée. Actuellement, 95 personnes sont hospitalisées « COVID » dans le Jura et 8 personnes sont en soins critiques.

À l’école, 8 classes sont actuellement fermées et une proposition de fermeture d’école a été soumise ce matin au Préfet. Le préfet rappelle la nécessité d’installer dans les écoles et dans les lieux à forts pics de fréquentation des capteurs de CO² permettant de mesurer les taux de saturation en CO² et de renforcer les aérations. L’accompagnement financier pour les acquisitions de capteurs est de 2 euros par élève et est prolongée jusqu’au mois d’avril. De manière pragmatique, une attention particulière dans l’aération des pièces doit être apportée.

**7 – DÉMISSION D’UN AGENT**

Mme Clément Corinne, souhaite cesser son activité pour des raisons personnelles, elle arrêtera fin mars 2022 – Le recrutement d’un nouvel agent pour la remplacer sera réalisé.

**8 – QUESTIONS DIVERSES**

Chauffage de la salle des fêtes à Molinges

Les travaux sont terminés – Une réunion a eu lieu pour la mise en route.

L’utilisation de ce système paraît un peu compliquée à mettre en place.

Monsieur le Maire souhaite que le chauffage soit mis en service plus facilement pour les utilisateurs de la salle des fêtes.

Pourquoi ne pas mettre des radiateurs dans la salle des fêtes afin de mettre en hors gel sans mettre la ventilation en route, celle -ci ne serait utilisée que pour une location.

Retravailler le système pour une gestion plus facile.

Chaufferie à l’école

Intervention d’un technicien qui a fait de nouveaux réglages.

Voir pour les contrats de maintenance sur nos installations.

Achat de 5 capteurs de CO2 pour les salles de classes et la salle de la cantine

Le devis présenté s’élève à 1 010.00 € HT – 1 212.00 € TTC –

L’État participe à cet achat à hauteur de 2 €/élève et un forfait de 50 € par capteur acheté.

Un dossier de demande de subvention doit être déposé.

Projet d’une classe natation à Lamoura

Madame ROUSSIER Sylvie nous présente son projet.

20 élèves, 2 séances/jour sur 3 jours à l’école des neiges.

Une demande est faite à la commune pour une subvention, et également des partenariats avec les entreprises pour une participation.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu’un courrier de l’Académie nous annonce que nous n’aurons pas de fermeture de classe pour la rentrée 2022.

Par contre, pour la rentrée 2023, si aucune évolution des effectifs n’est observée, nous serions de nouveau inscrits dans le champ d’étude de la carte scolaire.

La séance est levée à 20 h 00

Prochain conseil municipal - **LUNDI 7 FEVRIER 2022 À 19 H 00 – Orientation budgétaire.**